AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 (3) ItemMarie Moret à Georges Coulon, 24 février 1888

Marie Moret à Georges Coulon, 24 février 1888

Auteur·e: Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)
Collation2 p. (435r, 436v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Georges Coulon, 24 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN: https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45239

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>24 février 1888</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Coulon, Georges (1838-1912)</u>
Lieu de destination86, rue de la Faisanderie, Paris
Scripteur / Scriptrice<u>Inconnu</u>

Description

RésuméMarie Moret demande à Coulon s'il lui est possible d'examiner les statuts de la Société du Familistère et le testament de Godin pour savoir si l'on peut introduire des modifications dans les statuts, devenues nécessaires. Elle lui communique l'adresse de monsieur Barberon, avoué chargé de ses intérêts dans une affaire dont il a été question entre eux. Elle le remercie pour sa lettre et lui indique qu'elle avait lu dans *Le Temps comment il était intervenu à la Chambre sur la question du budget des Postes*. Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.

Mots-clés

<u>Consultation juridique</u>, <u>Familistère</u>, <u>Finances publiques</u> Personnes citées

- Association coopérative du Familistère
- Barberon [monsieur]
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
- Pelletan, Geneviève (1852-1926)

Œuvres citées*Le Temps*, Paris, 1861-1942. Lieux cités17, quai Voltaire, Paris Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 24/02/2023 Dernière modification le 18/09/2023

Juise, Tamilistère, 24 Finier 18435 Cher Monsieur Coulon Que vous êtes bon l'et quelle tentation vous me donnez si je n'aboutis pas pries de ceux que je consulte en ce moment, de vous soumettre une question que peut être cette fois vous juderiez trop absorbante! Il s'agirait pour y répondre d'examiner et le parte Statutaire de la Société du Remilistère, et le testament, de mon mari, afin de voir dans quelles mesures, soms transquesser aucune des réserves consignées dans ces deux documents, nous pourcions introduire dans nos statuts des modifications devenues nécessaires aujour. d'hui. En attendant, je m'empresse de vous dire que l'avoue chargé de nos intérêts dans les affaires dont j'ai en l'honneur de vous entretenir est Mª Barberon, 17 Juai Voltaire, Jaris. Et je vous remercie du fond du coeur de votre lettre toute rayonnante d'une si bonne influence que les mots me manquent pour vous dire combien f'en ai été beureuse. J'avais lu dans le temps avec une vive Satisfaction, comment M. Coulon avec sa parole elégante et précise avait indique à la Chambre la

436 voie à suivre dons la question du Budget des Revillez présenter, Cher Monsieur, mes meilleurs souvenirs à Madame Coulon, et Orosez-moi votre reconnaissante et toute dévouée, Marie Godin